

La taxation des boissons sucrées : un levier pour préserver le système de santé canadien

Juillet 2022




coalitionpoids
québécoise sur la problématique du

Une initiative parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec

Auteures

Géna Casu, M.Sc.

Marie-Jeanne Rossier-Bisaillon, Dt.P., M.Sc.

Révisseurs

Corinne Voyer, M.Sc.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site web de la Coalition québécoise sur la problématique du poids : www.cqpp.qc.ca.

Les informations contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

© Coalition québécoise sur la problématique du poids (2022).

Coalition québécoise sur la problématique du poids

La Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids), une initiative parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec, a pour mandat de revendiquer des modifications législatives et réglementaires et des politiques publiques afin de favoriser la mise en place d'environnements facilitant les saines habitudes de vie, qui contribuent à prévenir les problèmes de poids et les maladies chroniques.

La Coalition Poids réunit les appuis de plus de **700 partenaires** issus du monde municipal, scolaire, de la santé, de la recherche, de l'environnement, de la nutrition et de l'activité physique.

5455, avenue de Gaspé, bureau 200
Montréal (QC), H2T 3B3
Tél. : 514 598-8058

info@cqpp.qc.ca | cqpp.qc.ca
twitter.com/CoalitionPoids
facebook.com/CoalitionPoids



Une initiative parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec

Les boissons sucrées : une cible de choix

Un contributeur majeur à différentes problématiques de santé et environnementales

La surconsommation de boissons sucrées au Canada, particulièrement chez les jeunes, est préoccupante. Boissons gazeuses, boissons énergisantes, boissons pour sportifs, thés glacés, eaux vitaminées, boissons fruitées et autres boissons sucrées occupent une place démesurée dans l'assiette de la population. Alors qu'elles devraient être consommées à l'occasion seulement, elles représentent la **principale source de sucres libres** chez les Canadiens et Canadiennes¹.



Cette surconsommation est associée à de nombreuses **conséquences sur la santé**, comme le diabète de type 2, l'obésité, les maladies cardiovasculaires, le syndrome métabolique et les problèmes dentaires ou osseux^{2,3,4,5,6,7,8,9,10}.

En plus d'être nuisible à la santé, la consommation de ces produits non-essentiels a également un **impact environnemental** significatif. Les boissons sucrées et leurs contenants à usage unique génèrent des déchets de plastique et d'aluminium, produisent des gaz à effet de serre et entraînent un gaspillage d'eau important¹¹.

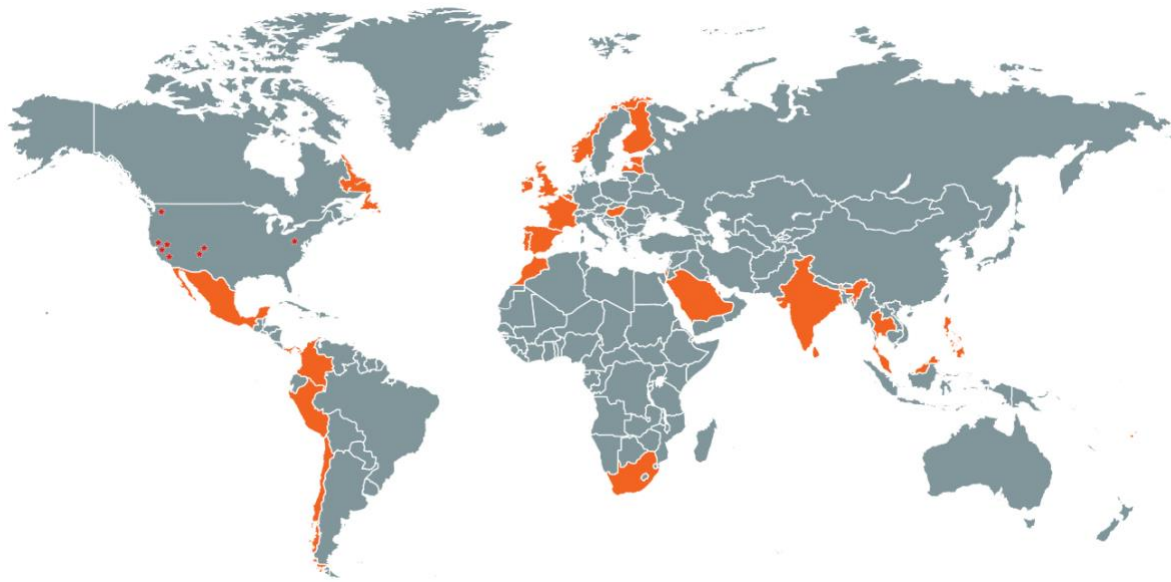
Considérant les **investissements colossaux en marketing** qui cible particulièrement les jeunes, l'omniprésence des boissons sucrées et les **messages promotionnels** leur attribuant, à tort, des **propriétés de santé et de bien-être**, l'industrie des boissons sucrées contribue à la surconsommation de ces produits¹². Dès lors, elle partage la responsabilité des répercussions sur la santé et sur l'environnement associés à la consommation de ses produits. Cette industrie est redevable à la société canadienne, qui assume présentement l'ensemble des conséquences de cette problématique de santé publique.

Des expériences internationales concluantes

Pour réduire l'attrait des boissons sucrées et leur surconsommation, plusieurs organisations et experts de santé publique recommandent l'adoption d'une **taxe sur les boissons sucrées dont les revenus sont réinvestis en prévention**¹³. Cette mesure fiscale permettait au gouvernement canadien :

- de réduire la pression sur le système de santé ;
- de faire des économies substantielles à moyen et long termes ;
- de générer rapidement des revenus à investir en prévention ;
- d'aider la population à adhérer aux recommandations du Guide alimentaire canadien, c'est-à-dire de privilégier l'eau et de limiter la consommation de boissons sucrées

La taxation des boissons sucrées a été adoptée ailleurs dans le monde, notamment dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador, comme illustré dans la carte ci-dessous. **Une hausse de 10 % à 20 % du prix a démontré son efficacité pour réduire la consommation**, sans compter que les investissements en prévention rendus possibles grâce à la taxe permettraient d'accroître les bénéfices de cette mesure et de réduire sa régressivité auprès des populations plus vulnérables¹⁴.



Carte adaptée de : [Global Food Research Program – University of North Carolina at Chapel Hill](#)

Taxe sur les boissons sucrées dans le monde* (cf. histoires de cas à la fin du document)

AMÉRIQUE : Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) · États-Unis (Seattle, San-Francisco, Albany, Berkeley, Oakland, Boulder, Philadelphie, Nation navajo) · Bermudes · Mexique · Dominique · Barbade · Colombie · Pérou · Chili · Panama

EUROPE : Norvège · Finlande · Estonie · Lettonie · Royaume-Uni · Irlande · Belgique · France · Hongrie · Espagne (Catalogne) · Portugal · Sainte-Hélène

AFRIQUE, MOYEN-ORIENT, ASIE DU SUD-EST : Arabie Saoudite · Bahreïn · Qatar · Émirats arabes unis · Israël · Inde · Sri Lanka · Thaïlande · Malaisie · Maldives · Maroc · Maurice · Afrique du Sud

PACIFIQUE OCCIDENTAL : Brunéi · Philippines · Îles Cook · Fidji · Palaos · Polynésie française · Kiribati · Nauru · Samoa · Tonga · Vanuatu

Une mesure acceptable et rentable pour le Canada

Deux Québécois.es sur trois sont en faveur d'une taxe sur les boissons sucrées et énergisantes réinvestie en prévention de l'obésité et des maladies chroniques, selon un sondage Léger réalisé en 2021 pour le compte de la Coalition Poids¹⁵.

L'expérience internationale indique que la taxation des produits alimentaires sucrés est une mesure rentable qui génère des revenus pour l'État¹⁶. Selon une étude réalisée en 2021, une taxe de 20 ¢ le litre permettrait de générer des revenus à l'État de **plus de 50 millions de dollars à réinvestir en prévention, et ce, seulement au Québec**¹⁷. Il s'agit là de sommes non-négligeables pouvant être bénéfiques pour la population.



Les revenus générés par la taxation des boissons sucrées peuvent être réinvestis dans **plusieurs politiques publiques prometteuses visant à améliorer la santé**, par exemple :

Un régime fédéral de soins dentaires

Au Canada, les soins dentaires font partie des services non couverts par le régime public. Ce sont donc aux Canadien.ne.s d'assumer leurs frais de santé buccodentaire¹⁸. **En 2018, un tiers de la population n'avait pas d'assurance dentaire et plus d'un.e Canadien.ne sur cinq avait déclaré avoir renoncé à des soins dentaires en raison du coût**. Or, des visites régulières chez un dentiste permettent de prévenir et de détecter précocement la majorité des affections buccodentaires¹⁹.

Pour remédier aux difficultés d'accès aux services dentaires, le gouvernement du Canada explore la possibilité d'offrir des soins dentaires aux populations vulnérables en matière de santé buccodentaire, telles que les jeunes de moins de 18 ans, les aînés et les personnes en situation de handicap, dont le revenu annuel familial est inférieur à 90 000\$^{20,21}.

La surconsommation de boissons sucrées est associée à un risque accru de caries et d'érosion dentaire clairement démontré²². **La taxation de ces produits non essentiels pourrait contribuer au financement d'un régime fédéral de soins dentaires**.

Un programme scolaire universel de fruits et légumes

La consommation de fruits et légumes est un indicateur souvent utilisé pour estimer la qualité de l'alimentation. Ainsi, il est préoccupant de constater que la majorité des jeunes Canadien.ne.s n'atteignent pas les recommandations du *Guide alimentaire canadien* en matière de consommation quotidienne de fruits et légumes²³.

En 2020, seulement 24 % des Canadien.ne.s âgé.e.s de 12 à 17 ans rapportaient avoir mangé au moins cinq portions de fruits et légumes par jour²⁴.

Dans la mesure où l'école est un milieu de vie propice à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie chez les jeunes, **les revenus générés par la taxe sur les boissons sucrées pourraient soutenir la mise en œuvre du programme national d'alimentation dans les écoles**, annoncé par le gouvernement du Canada²⁵.

Il s'agit d'une opportunité de favoriser l'accès quotidien à un aliment sain pendant la période scolaire ainsi que l'adoption de saines habitudes alimentaires chez les jeunes, en plus d'intervenir en matière de sécurité alimentaire.

Conclusion

La consommation régulière de boissons sucrées augmente le risque de plusieurs maladies chroniques, qui entraînent un coût humain et économique pour la société canadienne. Le gouvernement doit agir dès maintenant pour obtenir des résultats concrets en prévention des maladies chroniques et ainsi améliorer la santé et le bien-être de la population.

La COVID-19 rappelle l'importance de la santé et de sa précieuse valeur. Les bouleversements engendrés par la pandémie sont nombreux et les effets sur le réseau de la santé et sur les habitudes de vie de la population sont inquiétants. Déjà avant la crise sanitaire, les maladies chroniques exerçaient une forte pression sur le système de soins.

En ce sens, la taxation des boissons sucrées, déjà adoptée dans de nombreux pays, est une solution prometteuse. En plus d'aider les Canadien.ne.s à réduire la consommation de ces produits nuisibles à leur santé, elle permettrait de générer des revenus pouvant être réinvestis en prévention. Plusieurs voies de réinvestissement sont possibles, par exemple dans un régime fédéral de soins dentaires ou dans un programme universel de fruits et légumes dans les écoles.

Une population en santé est une source de dynamisme, d'innovation et de richesse dont le pays ne peut se passer dans les décennies à venir.

Une **population en santé**
est plus résiliente en
période de crise.

Histoires de cas : la taxation des boissons sucrées dans le monde

Terre-Neuve-et-Labrador

En juin 2021, la province de Terre-Neuve et Labrador a annoncé l'imposition d'une **taxe de 0,20\$ par litre sur les boissons sucrées**. Cette taxe, une première au Canada, est entrée en vigueur en avril 2022 et vise à supporter le système de santé. La province de Terre-Neuve-et-Labrador a ainsi saisi l'importance d'investir dans la santé de sa population pour assurer une bonne gestion des finances publiques.

Mexique

En 2014, le Mexique a imposé une taxe d'accise spéciale de 1 peso le litre (0,08 \$/L), se traduisant par une **augmentation de 10 % environ du prix moyen des boissons avec sucre ajouté**, à l'exception des laits aromatisés et des yogourts à boire. Les concentrés, poudres, sirops, essences ou extraits de saveurs qui, une fois dilués, permettent d'obtenir des boissons sucrées sont également ciblés. En 2014, la taxe a engrangé des revenus de 1,2 milliard \$ US. Le réinvestissement de la taxe est notamment affecté à l'installation de fontaines d'eau dans les écoles.²⁶

Une évaluation d'impact de la taxe par l'Institut national de santé publique du Mexique (INSP) et l'Université de Caroline du Nord montrent qu'en 2014, **les achats de boissons sucrées ont diminué de 6% dans la population générale et de 9% dans les communautés plus défavorisées**.^{27, 28} Cette étude a également observé les dépenses d'épicerie des ménages, dans plusieurs villes mexicaines, qui montre une hausse de 4 % des achats de boissons telles que les eaux, sodas diètes et jus sans sucre ajouté.^{29, 30}

En 2016, des représentants de l'industrie ont publié un rapport soutenant que la taxe était inefficace parce que les ventes de boissons sucrées avaient progressé. L'INSP a publié deux avis officiels pour rectifier ces affirmations, en précisant que les considérations scientifiques nécessaires à l'interprétation des données de ventes n'ont pas été appliquées. Le modèle statistique des scientifiques de l'INSP confirme que les ventes ont bien diminué de 6 % en 2014 et de 8 % en 2015. À la lumière de ces constats, cette taxe a été augmentée en 2017.

France

Depuis 2012, **la France taxe les boissons avec sucre ajouté et celles avec édulcorants à hauteur de 7,16 €/HL (0,11 \$/L)**. La mesure prévoit un ajustement annuel selon l'indice des prix à la consommation de l'avant-dernière année. Ainsi, en 2016, le montant de la taxe était de 7,53 €/HL.

En 2018, le mode de taxation a été changé afin de taxer les boissons selon leur taux de sucre ajouté. L'intention de cette réforme est d'inciter les industriels à reformuler leurs produits pour réduire la teneur en sucre. Depuis, les boissons sucrées ayant une teneur en sucre ajouté de 10 grammes par litre sont assujetties à une taxe de 13,5 €/HL. Pour leur part, les boissons édulcorées sont toujours taxées, mais à un seuil moins élevé (3,5€/HL ou 0,05\$/L).³¹ Ainsi, une boisson contenant à la fois des édulcorants et des sucres ajoutés est doublement taxée. L'ensemble des revenus de la taxe est dédié au financement de la sécurité sociale, dont l'assurance maladie universelle.

Berkeley

Depuis le 1^{er} mars 2015, la Ville de Berkeley **taxe la distribution des boissons avec sucre ajouté à hauteur de 0,0128 \$US par once (environ 0,35 \$/litre)**. Entre mai 2015 et juin 2018, Berkeley a prélevé 5,1 millions \$US (6,7 millions \$CA)³². La consommation de boissons sucrées à Berkeley a baissé de 21 % et la consommation d'eau a augmenté de 63 %³³. Une étude de 2017 montre que les ventes de boissons sucrées ont diminué de près de 10 % par rapport aux ventes projetées en l'absence d'une taxe sur ces produits³⁴. Enfin, une étude de 2019 confirme que, **trois ans suivant l'implantation de la taxe, la diminution de la consommation persiste toujours**³⁵.

Seattle et San Francisco

En janvier 2018, la ville de Seattle a imposé une taxe sur les boissons sucrées. Elle a entraîné **une baisse de 22% du volume acheté de boissons sucrées taxées dans la ville américaine un an après l'implantation de la taxation**³⁶. Les revenus de la taxation des boissons sucrées ont permis à Seattle d'aider les ménages plus vulnérables pendant la crise de la COVID-19. Dès le début de celle-ci, la mairesse de la Ville a décidé d'utiliser 5 des 23 millions USD que génère annuellement cette taxe, pour offrir **6 250 coupons d'épicerie aux familles dans le besoin**. Les revenus de la taxe sur les boissons sucrées sont normalement investis dans l'accès à une saine alimentation et à des programmes éducatifs offerts aux familles à faible revenu.

Pour sa part, la ville de San Francisco a instauré une taxation des boissons sucrées en 2018. Depuis le moins de mai 2020, elle a dédié 1,65 million de ses revenus pour bonifier l'aide alimentaire en cette période de pandémie.

Références

- ¹ Langlois K, Garriguet D, Gonzalez A, Sinclair S Colapinto CK. (2019) Changement dans la consommation de sucres totaux chez les enfants et les adultes canadiens. Repéré au https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/82-003-x/2019001/article/00002-fra.pdf?st=eJRiM_cC
 - ² Malik VS, Popkin BM, Bray GA, Després JP, Willett WC, Hu FB. Sugar-Sweetened Beverages and Risk of Metabolic Syndrome and Type 2 Diabetes : a meta-analysis. *Diabetes Care*. nov 2010;33(11):2477-83
 - ³ Imamura F, O'Connor L, Ye Z, Mursu J, Hayashino Y, Bhupathiraju SN, et al. Consumption of sugar sweetened beverages, artificially sweetened beverages, and fruit juice and incidence of type 2 diabetes: systematic review, meta-analysis, and estimation of population attributable fraction. *BMJ*. 21 juill 2015;351.
 - ⁴ Palmer JR, Boggs DA, Krishnan S, Hu FB, Singer M, Rosenberg L. Sugar-Sweetened Beverages and Incidence of Type 2 Diabetes Mellitus in African American Women. *Arch Intern Med*. 28 juill 2008;168(14):1487-92.
 - ⁵ Brown IJ, Stamler J, Van Horn L, Robertson CE, Chan Q, Dyer AR, et al. Sugar-sweetened beverage, sugar intake of individuals and their blood pressure: intermap. *Hypertension*. avr 2011;57(4):695-701.
 - ⁶ Rahman I, Wolk A, Larsson SC. The relationship between sweetened beverage consumption and risk of heart failure in men. *Heart*. 15 déc 2015;101(24):1961-5.
 - ⁷ Valenzuela MJ, Waterhouse B, Aggarwal VR, Bloor K, Doran T. Effect of sugar-sweetened beverages on oral health: a systematic review and meta-analysis, *European Journal of Public Health*. Fev 2021; 31(1):122–129
 - ⁸ Assy N, Nasser G, Kamayse I, Nseir W, Beniashvili Z, Djibre A, et al. soft drink consumption linked with fatty liver in the absence of traditional risk factors. *Can J Gastroenterol*. oct 2008;22(10):811-6
 - ⁹ Chazelas E, Srour B, Desmetz E, Kesse-Guyot E, Julia C, Deschamps V, et al. Sugary drink consumption and risk of cancer: results from NutriNet-Santé prospective cohort. *BMJ*. 10 juill 2019;366.
 - ¹⁰ Ruanpeng D, Thongprayoon C, Cheungpasitporn W, Harindhanavudhi T. Sugar and artificially sweetened beverages linked to obesity: a systematic review and meta-analysis, *QJM: An International Journal of Medicine*, Aug 2017;110(08):513–520
 - ¹¹ Mortier, C. (2016). Les boissons sucrées au-delà du sucre ! Impacts environnementaux de la production de boissons sucrées au Québec.
 - ¹² Institute of Medicine of the National Academies (2006). Food Marketing to Children and Youth : Threat or Opportunity? Committee on Food Marketing and the Diets of Children and Youth. Washington, DC: *The National Academies Press*. Repéré en ligne le 2 juin 2022 au <https://nap.nationalacademies.org/catalog/11514/food-marketing-to-children-and-youth-threat-or-opportunity>
 - ¹³ Institut national de santé publique du Québec. (2018). La taxation des boissons sucrées, une mesure de santé publique prometteuse. (16):9. Repéré au https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2430_taxation_boissons_sucreees_mesure_sante_publicue_prometteuse.pdf
 - ¹⁴ Le Bodo, Y., Paquette, M.-C., & De Wals, P. (2016). *Taxing Soda for Public Health. A Canadian Perspective*. Springer International Publishing. <https://doi.org/10.1007/978-3-319-33648-0>
 - ¹⁵ Léger (février, 2021). Sondage Léger au compte de la Coalition québécoise sur la problématique du poids.
 - ¹⁶ Liu, S., Veugelers, P.J., Liu, C. et al. The Cost Effectiveness of Taxation of Sugary Foods and Beverages: A Systematic Review of Economic Evaluations. *Appl Health Econ Health Policy* 20, 185–198 (2022).
-

-
- ¹⁷ Haeck C, Lawson N, Krystel P. (2021). La taxation des boissons sucrées. Groupe de recherche sur le capital humain de l'École des sciences de la gestion de l'Université de Québec à Montréal. Repéré au https://grch.esg.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/82/Haeck_Lawson_Poirier_RP2021.pdf
- ¹⁸ Association dentaire canadienne. (2017). *L'état de la santé buccodentaire au Canada*. <https://www.cda-adc.ca/etatdelasantebuccodentaire/servicescanada/>
- ¹⁹ Statistique Canada. (2019). *Feuillets d'information de la santé—Soins dentaires*. Gouvernement du Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-625-x/2019001/article/00010-fra.htm>
- ²⁰ Académie canadienne des sciences de la santé. (2014). *Améliorer l'accès aux soins de santé bucco-dentaire pour les personnes vulnérables vivant au Canada*. https://cahs-acss.ca/wp-content/uploads/2015/07/Access_to_Oral_Care_Executive_Summary_and_Recommendations_FR.pdf
- ²¹ Ministère des Finances Canada. (2022). *Soins de santé publique solides* [Documents d'information]. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2022/04/soins-de-sante-publique-solides.html>
- ²² Valenzuela, M. J., Waterhouse, B., Aggarwal, V. R., Bloor, K., & Doran, T. (2021). Effect of sugar-sweetened beverages on oral health: A systematic review and meta-analysis. *European Journal of Public Health*, 31(1), 122-129. <https://doi.org/10.1093/eurpub/ckaa147>
- ²³ Gouvernement du Canada. (2022). *Guide alimentaire canadien*. <https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/>
- ²⁴ Statistique Canada. (2021). *Consommation de fruits et légumes, cinq fois ou plus par jour, selon le groupe d'âge*. Gouvernement du Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310009612>
- ²⁵ Agriculture et agroalimentaire Canada. (2019). *Politique alimentaire pour le Canada : Tout le monde à table*. https://epe.lac-bac.gc.ca/100/201/301/weekly_acquisitions_list-ef/2020/20-29/publications.gc.ca/collections/collection_2020/aac-aafc/A22-628-2019-fra.pdf
- ²⁶ Falbe J, Grummon AH, Krieger JW. Sugar-Sweetened Beverage Taxes and Population Health Outcomes. *JAMA Pediatrics*. 13 déc 2021
- ²⁷ Colchero, M. A., Popkin B. M., Rivera J. A. & Ng S. W. (2016). Beverage purchases from stores in Mexico under the excise tax on sugar sweetened beverages: observational study. *British Medical Journal*, 352 (h6704), 1-10.
- ²⁸ Agren D. (2015). Benefits of Mexican sugar tax disputed as congress approves cut.
- ²⁹ Agren D. (2015). How one of the most obese countries on earth took on the soda giants.
- ³⁰ Young A. (2015). Here's How Much A Sugary Beverage Tax Dropped Consumption Of Sugar-Sweetened Drinks In Mexico. *International Business Times*.
- ³¹ Le Bodo Y, Etilé F, Gagnon F, De Wals P. Conditions influencing the adoption of a soda tax for public health: Analysis of the French case (2005-2012). *Food Policy* 2019;88:101765.
- ³² City of Berkeley. Finance Department. (2018). *SSb Tax Revenue may 2015-Jun 2018*.
- ³³ Falbe, J., Thompson, H. R., Becker, C. M., Rojas, N., McCulloch, C. E., Madsen, K. A. (2016). Impact of the Berkeley Excise Tax on Sugar-Sweetened Beverage Consumption. *American Journal of Public Health*, 106(10) : 1865-1871
- ³⁴ Silver LD et al. (2017) Changes in prices, sales, consumer spending, and beverage consumption one year after a tax on sugar-sweetened beverages in Berkeley, California, US. A before-and-after study. *PLOS medicine*, 14(4): e1002283.
- ³⁵ Lee MM et al. (2019) Sugar-Sweetened Beverage Consumption 3 Years After the Berkeley, California, Sugar-Sweetened Beverage Tax. *American Journal of Public Health* 109: 637-639.
- ³⁶ Powell LM, Leider J. Impact of a sugar-sweetened beverage tax two-year post-tax implementation in Seattle, Washington, United States. *J Public Health Pol* 42, 574-588 (2021).
-